

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 mai 2023

L'ECPAD LANCE, AVEC L'ADAGP, UN APPEL À PROJETS POUR UNE RÉSIDENCE PHOTOGRAPHIQUE

L'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD) lance la troisième édition de sa résidence d'artistes pluridisciplinaire avec l'ADAGP (Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques). Cette édition 2023 est consacrée aux photographes.

Après deux appels à projets consacrés l'un à des auteurs de bande dessinée, l'autre à des auteurs jeunesse, l'ECPAD lance la troisième édition de sa résidence d'artiste avec l'ADAGP, dédiée cette fois à un photographe.



Réf. : TERRE 184-4021 © Albert Plécy/ECPAD/Défense

Pour cette nouvelle résidence, ouverte à l'ensemble des pratiques, registres et techniques photographiques, l'ECPAD et l'ADAGP invitent les photographes à s'emparer des fonds d'archives de l'ECPAD sur la thématique des réfugiés.

Depuis la Première Guerre mondiale, les fonds d'archives de l'ECPAD conservent le témoignage en images des civils exilés, déplacés, fuyant la violence et le danger, premières victimes non belligérantes des conflits historiques et contemporains.

En s'inspirant des collections photographiques, le projet du photographe pourra interroger notamment le rapport du photographe avec son sujet, le devenir de ces individus et de ces familles, ou encore comment l'iconographie qui les entoure demeure inchangée et traverse les périodes et les conflits.

Le projet pourra s'appuyer sur une ou plusieurs zones, périodes, collections, communautés, ou encore sur un corpus défini par l'artiste.

Le lauréat bénéficiera d'un atelier-studio confortable situé au fort d'Ivry-sur-Seine, où l'ECPAD est installé depuis 1948, d'un accès facilité aux archives et recevra une bourse de résidence de 2 000 euros brut par mois, soit un total de 6 000 euros brut pour trois mois.

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le 20 juillet 2023, 17h.

Le descriptif complet de la résidence ainsi que les modalités et le calendrier de candidature sont à consulter sur le [site de l'ECPAD](http://www.ecpad.fr).

[Téléchargez l'appel à projets](#)

L'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD) est l'héritier direct des sections photographique et cinématographique des armées créées en 1915.

Installé au Fort d'Ivry-sur-Seine depuis 1946, l'ECPAD conserve 15 millions de photos et 94 000 heures de films. Ces fonds sont constamment enrichis par la production des opérateurs de l'ECPAD, les versements des organismes de la Défense et les dons des particuliers.

L'ECPAD valorise ses fonds par des expositions, des coproductions de films documentaires, l'édition de livres et de DVD. Il propose également des actions pédagogiques et scientifiques à destination des universitaires et du monde de l'enseignement.

Créée en 1953, l'ADAGP est la société française de perception et de répartition des droits d'auteur dans le domaine des arts visuels.

Forte d'un réseau de 50 sociétés sœurs, elle représente aujourd'hui plus de 200 000 artistes dans toutes les disciplines: peinture, sculpture, photographie, architecture, design, bande dessinée, manga, illustration, street art, création numérique, art vidéo.

L'ADAGP encourage la scène créative en initiant et en soutenant financièrement des projets propres à valoriser la scène artistique et à en assurer la promotion à l'échelle nationale et internationale.

En 2023, l'ADAGP fêtera ses 70 ans.